



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈT DE L'AVEYRON

Direction départementale des territoires

DEMANDE D'AUTORISATION INDIVIDUELLE DE CHASSE DU SANGLIER À L'AFFÛT et à l'APPROCHE Année 2020

IDENTIFICATION DU DÉTENTEUR DU DROIT DE CHASSE

Nom : Prénom :
Adresse :
Code postal / ville :
Numéro de téléphone : Adresse mail :

En qualité de : Président d'une société de chasse Individuel détenteur d'un droit de chasse*

*seul les propriétaires n'ayant pas cédé leurs droits de chasse à une association de chasseurs peuvent présenter une demande d'autorisation de chasse du sanglier à l'affût pour la période allant du 1^{er} juin à l'ouverture générale. Ils peuvent déléguer un tiers pour procéder aux tirs d'affûts. ou d'approche

TERRITOIRE OBJET DE LA DEMANDE

Cadre réservé aux Présidents de société de chasse ou d'ACCA

Association de chasse de :
Commune de : Superficie en ha :
Localisation des secteurs d'affûts (lieux-dits) :

Cadre réservé aux individuels détenteurs d'un droit de chasse

Propriété privée de :
Commune de : Superficie en ha :
Localisation des secteurs d'affûts (lieux-dits) :

AVIS

Cadre réservé à la
Fédération
Départementale des
chasseurs de l'Aveyron

Motif(s) :
.....
.....

Signature et cachet

- Avis favorable
 Avis défavorable

Cadre réservé à l'administration

Le détenteur du droit de chasse susnommé et ses éventuels délégataires inscrits dans la demande sont autorisés à tirer le sanglier à l'affût dans les conditions de la présente demande :

- Autorisation accordée
- Autorisation refusée pour les motifs suivants :
- Hors délais
 - Bilan 2019 non retourné

DÉSIGNATION DES CHASSEURS AUTORISÉS À PROCÉDER AUX TIRS D’AFFÛT ET D’APPROCHE

Pour des raisons de sécurité le **nombre maximum de tireurs est limité à trois par territoire, quatre si un archer** complète cette liste.

Chaque titulaire peut avoir un suppléant cependant en **AUCUN CAS le titulaire et le suppléant ne peuvent être en action de chasse le même jour et cela quel que soit l’endroit du territoire de chasse.**

Tout dépassement doit faire l’objet d’une demande argumentée.

	Nom / Prénom	Adresse	Code Postal/Ville	N° de Permis de chasser	Date de délivrance
Tireur titulaire 1					
Tireur suppléant 1					
Tireur titulaire 2					
Tireur suppléant 2					
Tireur titulaire 3					
Tireur suppléant 3					
Archer titulaire 1					
Archer suppléant 2					

En tant que détenteur du droit de chasse, demandeur de la présente autorisation **je suis chargé d’organiser les tirs dans les conditions de sécurité prévues par le schéma départemental de gestion cynégétique.** Je prends note que le tir à l’affût et à l’approche est un mode de chasse individuel. Les chasseurs désignés ci-dessus sont délégués par mes soins et sont sous ma responsabilité de détenteur du droit de chasse.

Le demandeur soussigné certifie sur l’honneur l’exactitude des informations portées par ses soins sur la présente demande. Toute fausse déclaration destinée à obtenir indûment une autorisation de chasse du sanglier à l’affût et à l’approche exposera son responsable aux sanctions prévues par le Code pénal.

Fait à le..... Signature

A renvoyer par messagerie électronique à l’adresse suivante : fdc12@chasseurdefrance.com ou

par voie postale : Fédération départementale des chasseurs de l’Aveyron,

9 rue de Rome, Bourran, B.P.711 ,

12007 RODEZ